



Licenciment et droit pour recevoir des paiements

Par **didier sebastianutti**, le **06/01/2010** à **14:26**

Bonjour,

J'ai été en arrêt de travail depuis le 26 octobre 2008 pour un problème cardiaque. La Sécu a cessé le versement des indemnités journalières le 15 novembre 2009 (état consolidé d'après eux). La médecine du travail, après 2 visites, a demandé un poste aménagé au patron (entreprise de menuiserie et agencement de magasins) qui ne peut pas donc licencier, mais je n'ai aucun revenu depuis le 15 novembre 2009 et le licenciement ne sera fait pas avant fin janvier. En attendant, que dois-je faire ? J'ai 37 ans de boîte, à quoi ai-je droit ? le chômage pendant combien de temps ?

Merci de votre réponse.

Didier.